



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 décembre 2010
19 heures 00

AS/VC

N° 001099

Dotation Globale
d'Equipeement 2010 -
Remplacement de
deux préfabriqués
pour l'Ecole GIONO-
BOSCO - Modification
du plan de
financement

Le mardi 14 décembre 2010 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

ABSENTS EXCUSES : Mme GREGOIRE-GALLIER Maggy (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

M. Le Maire rappelle que par délibération AS/CP n° 998 en date du 16 février 2010, le conseil municipal a sollicité auprès de services de l'Etat une aide au titre de la Dotation Globale d'Equipeement 2010 pour la Réalisation et l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment Services Techniques avec une demande de majoration du taux à 45% compte tenu de la dimension développement durable du projet.

Dans l'hypothèse où cette demande ne serait pas retenue, le conseil avait par ailleurs sollicité une aide au titre de la Dotation Globale de l'Equipeement pour le remplacement de deux préfabriqués pour l'Ecole GIONO-BOSCO au taux de 35%.

Il est rappelé que le conseil s'est engagé à inscrire au Budget la participation correspondante (autofinancement) de la Ville d'Apt, à préfinancer l'opération, à prendre en charge le complément de financement nécessaire dans l'hypothèse où le montant attribué par les financeurs se révélerait inférieur au montant sollicité et à informer le(s) service(s) instructeur(s) de toute modification des éléments ci-dessus.

Par courrier en date du 25/05/2010, Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement d'Apt a informé Monsieur le Maire que la subvention accordée au titre de la Dotation Globale de l'Equipeement 2010 avait été accordée pour procéder au remplacement des deux préfabriqués pour l'Ecole GIONO-BOSCO, pour une somme de 40 000 € soit 26,66% du montant de la dépense subventionnable estimé pour cette opération.

Il y a lieu d'en prendre acte et de modifier en conséquence le plan de financement de l'opération.

A L'UNANIMITE LE CONSEIL

Maintien, la demande de subvention au titre de la DGE 2010 pour le remplacement de deux préfabriqués pour l'Ecole GIONO-BOSCO.

Prends, acte que le montant alloué pour la réalisation de cette opération s'élève à 40 000 €

Accepte, la subvention proposée par les services de l'Etat.

Dit, que le plan de financement de cette opération est modifié en conséquence comme suit :

COUT PREVISIONNEL (HT) :	150 000,00 €
DGE 2010 (26,66% de la dépense subventionnable)	40 000,00 €
Autofinancement – Ville d'Apt (73,34 % du coût prévisionnel)	110 000 €

Mande, Monsieur le Maire aux fins d'établir, conclure et signer tout document venant en application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**